

AR Prefecture

063-216303537-20250411-2025 BP PG 2025-AR
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice	10	L'an Deux Mil Vingt-cinq, le onze avril à 20 h 00
- présents	07	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué,
- votants	09	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
- absents	01	séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- exclus	0	

Date de convocation : 07 avril 2025
Date d'affichage : 07 avril 2025

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,
Absents excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir THABOUILLOT Jacques), OLLEON Daniel (pouvoir DESGEORGES Chantal)
Absente : BLANC-PAGET Paule
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 20 - 2025

Objet : vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,26 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,06 %

et d'autoriser le/la Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 14 avril 2025
et publication ou notification du 14 avril 2025

Le / La Secrétaire de Séance
Jacques THABOUILLOT
Signature



Mme La Maire
Chantal DESGEORGES
Signature

